ks

d

-

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole —► signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

3

1

2

3

2 3

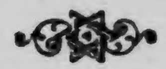
5 6

LE PREMIER

Concile Plenier

DU

CANADA



NOTIONS SOMMAIRES SUR LES CONCILES, DEVOIRS DES FIDÈLES ET PRIÈRES A CETTE OCCASION.

— PAR —

A. L. MANGIN, *prêtre de Marie.*



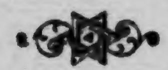
DIXIÈME MILLE.

HULL, P. Q.

IMP. DES SERVANTES DE JESUS-MARIE.

1909

LE PREMIER
Concile Plenier
DU
CANADA



NOTIONS SOMMAIRES SUR LES CONCILES, DEVOIRS DES FIDÈLES ET PRIÈRES A CETTE OCCASION.

— PAR —

A. L. MANGIN, *prêtre de Marie.*



DIXIÈME MILLE.

HULL, P. Q.

IMP. DES SERVANTES DE JESUS-MARIE.

1909

Nihil Obstat,
die 4â maii, 1909.
S. Corbeil, sacerdos,
Censor.

Imprimatur.
Ottawa, die 4â maii, 1909.
✠*J.-Thomas, Archpûs, Ottawiensis.*

Délégation Apostolique,
Ottawa, le 10 mai, 1909.

Au Rév. M. L. Mangin, Pre,
Hull.

Réverend Monsieur:

J'ai lu avec édification l'opuscule que vous avez préparé sur "le Premier Concile Plénier du Canada," et qui avait déja reçu l'approbation de Monseigneur l'archevêque d'Ottawa.

Je vous félicite de l'opportunité de ce pieux ouvrage qui contribuera à répandre dans le peuple une connaissance plus exacte de ces augustes assemblées de l'Eglise; à lui en faire apprécier davantage la haute importance, ainsi qu'à lui faire comprendre les obligations qui en découlent pour lui, c'est-à-dire l'obéissance aux lois promulguées par le Concile, et la prière constante pour attirer les bénédictions du ciel sur la réunion des premiers Pasteurs.

Je vous bénis de grand coeur, vous, mon cher Monsieur, votre opuscule et les religieuses qui l'éditent.

Votre tout dévoué en Jésus-Christ,

✠ DONAT, Archevêque d'Ephèse,
Délégué Apostolique.

LETTRE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE D'OTTAWA.

Je félicite l'auteur de cet opuscule sur le futur concile plénier du Canada ainsi que les religieuses qui l'éditent. Au premier je dirai que la forme de prière proposée par lui est, tout à la fois, un enseignement et une supplication. Quant aux Révérendes Servantes de Jésus-Marie, je les louerai de ce nouvel et pratique effort pour propager l'idée principale de leur oeuvre: la prière pour le clergé, tant recommandée par notre saint Père le pape.

Je bénis de tout coeur le père et ses filles et suis heureux d'accorder cinquante jours d'indulgence pour chacune des sept prières contenues dans ces pages.

LE PREMIER

CONCILE PLENIER

DU CANADA.

BUT DE CET OPUSCULE.

Le but de cet écrit est d'engager les fidèles à prier, et de leur offrir un formule de prière appropriée, pour implorer du Saint-Esprit une abondante effusion de ses *sept Dons*. d'abord sur Nos Seigneurs les évêques et sur les prêtres qui prendront part au *concile plénier* du Canada le 19 septembre, 1909; puis sur les fidèles eux-mêmes, afin que, par leurs bonnes dispositions ils profitent largement des bienfaits qu'une telle assemblée tenue sous le regard de Dieu et pour sa gloire, ne peut manquer d'apporter à un pays chrétien, non seulement dans l'ordre spirituel, mais même, indirectement, dans l'ordre temporel.

Mais avant de présenter cette prière, il sera peut-être utile d'exposer ici quelques notions au sujet des conciles.

QU'EST-CE QU'UN CONCILE?

Un concile est une assemblée *d'évêques*, convoqués légitimement par leur supérieur hiérarchique, pour traiter des affaires principales de l'Eglise.

Le pouvoir de faire des lois dans l'Eglise appartient uniquement au Pape, pour toute l'Eglise; et aux évêques, pour la portion de l'Eglise confiée à leurs soins, et en autant que leurs décrets ou réglements ne sont pas opposés aux lois générales de l'Eglise.

Les évêques seuls sont donc de droit Pères d'un concile. Cependant l'usage est de leur adjoindre certains prélats ayant une juridiction épiscopale ou quasi-épiscopale. Quant aux simples prêtres ou religieux qui y sont appelés, ils ne sont que *consulteurs*.

DIFFERENTES CLASSES DE CONCILES.

Selon l'étendue de leur juridiction, les conciles se divisent en quatre classes.

1° *Le concile général* où le Pape convoque tous les evêques du monde entier et qu'il préside lui-même ou par ses légats. Quand toutes les formalités requises ont été observées dans un tel concile, il prend le nom de *concile oecuménique* et ses définitions et décrets obligent les catholiques de l'Eglise universelle.

2° *Le concile plénier* est celui de tous les évêques d'une même nation, ou de plusieurs nations d'un même pays, convoqués et présidés par un Délégué apostolique Les décisions de ce concile font autorité et deviennent obligatoires dans tout le pays soumis à la juridiction de ces évêques, après qu'elles ont été soumises au Saint-Siège et promulguées.

3° Le *concile provincial* où l'archevêque métropolitain convoque tous les évêques, ses suffragants. Sa juridiction s'étend à toute la province ecclésiastique.

4° L'assemblée de tous les prêtres d'un diocèse, convoqués et

présidés par leur évêque. On donne plutôt le nom de *Synode* à cette assemblée, parcequ'elle n'est pas à proprement parler un concile, les prêtres n'ayant pas de pouvoir législatif. L'évêque les convoque pour profiter de leurs lumières et de leur expérience, mais reste seul juge.

Le concile qui va s'ouvrir à Québec est un concile *plénier;* tous les évêques du Canada y sont convoqués par son Excellence Monseigneur Sbaretti, délégué apostolique, qui en aura la présidence.

IMPORTANCE ET UTILITE DES CONCILES.

Le but d'un concile est de faire des lois adaptées aux besoins spirituels des fidèles.

Evidemment, Jésus-Christ qui a donné à Saint Pierre et à ses successeurs le privilège de l'infaillibilité doctrinale, pourrait se passer des conciles pour le gouvernement de l'Eglise; mais il a voulu que la

raison, l'intelligence et toutes les facultés de l'homme fussent mises au service de la vérité. De fait, tous les actes de législation dans l'Eglise, soit qu'ils émanent directement du Pape, soit qu'ils proviennent des conciles légitimes, généraux ou particuliers, sont précédés de longues études préparatoires, d'observations attentives, d'enquêtes minutieuses et de sérieuses déliberations. Cette manière de faire met en relief la prudence, la science, la sagesse de l'Eglise; elle porte le clergé et les fidèles à une acceptation plus prompte et plus sincère des décisions de ces nobles assemblées; elle barre plus sûrement le chemin à l'erreur et confond plus visiblement la critique injuste et la mauvaise foi des ennemis de l'Eglise.

En outre, ces solennelles assises, par les splendides cérémonies publiques qui les ouvrent, les accompagnent et les clôturent; par la majesté des délibérations; surtout, par la présence plus particulière, quoique invisible, de Jésus-Christ, selon sa promesse formelle, au

milieu des prélats assemblés en son nom, et par l'assistance plus sensible du Saint-Esprit ; en un mot, par tout un concours de circonstances, les conciles sont une des plus éclatantes manifestations de la foi, soit de l'Eglise entière, soit d'un pays particulier. Or les actes publiques de foi ont quatre effets très-importants. 1° Ils sont l'expression de la louange et de l'adoration que toute société, aussi bien que tout individu, est strictement obligé de rendre à Dieu. 2° Ils augmentent la foi de ceux qui les produisent. 3° Ils éveillent ou fortifient la foi de ceux qui en sont témoins. 4° Ils augmentent, dans tous les cœurs, l'amour de Dieu et de sa sainte Eglise et l'union entre les fidèles.

Ajoutons aussi que la croisade de prières et de sacrifices que les fidèles entreprennent à l'occasion d'un concile leur profite immédiatement à eux-mêmes. D'abord, parce que toute prière ou toute bonne œuvre, même faite au profit d'autres personnes, accroit le mérite de celui qui la produit. En outre, parce que les grâces abondantes que ces

prières attirent sur les Pères du concile leur font découvrir plus sûrement les besoins des fidèles confiés à leur charge et les remèdes les plus appropriés aux maux dont ils souffrent.

Résumons les immenses avantages qu'apporte à un peuple chrétien la célébration d'un concile plénier.

1° Accomplissement solennel du devoir de louange publique que ce peuple doit à Dieu.

2° Propagation et affermissement de la foi.

3° Amélioration des mœurs, augmentation de vie chrétienne.

4° Accroissement de charité; amour réciproque plus grand des Pasteurs et des fidèles; soumission plus sincère de ceux-ci à leurs légitimes supérieurs.

5° Attachement plus filial et obéissance plus efficace de tous au souverain Pontife, le Vicaire de Jésus-Christ.

6° Grâces abondantes, spirituelles et temporelles.

7° Enfin, de tous les avantages ci-dessus découle un septième; plus de

gloire rendue à Dieu, plus de bonheur dans l'éternité pour les Pasteurs et pour les fidèles.

DEVOIRS DES FIDELES A L'OCCASION D'UN CONCILE.

Outre leurs prières et leurs sacrifices personnels, Nos Seigneurs les évêques ont employé déjà, à la préparation du concile plénier, plusieurs années de travail, eux-mêmes et des prêtres savants choisis pour les assister. Le peuple chrétien qui retirera un si grand profit de ce concile n'a-t-il pas, lui aussi, sa part à fournir? Certainement; la charité, sinon la justice, lui en fait un devoir. Ce devoir se compose de deux obligations principales.

1° LA PRIERE. Dans toutes les circonstances importantes de la vie de l'Eglise, cette Sainte Mère demande à ses enfants de joindre leurs prières à celles du clergé. Dieu a coutume de se laisser toucher par les supplications de tout un peuple et de récompenser sa confiance et l'assiduité de ses prières par des grâces parfois extraordinaires.

L'Eglise a aussi toujours conseillé, pour donner plus d'efficacité à la prière, d'y joindre les bonnes œuvres, telles que l'aumône, la mortification, etc.

2° **La soumission.** Aucune disposition n'attire plus sûrement les faveurs de Dieu et ne l'incline davantage à nous accorder nos demandes, que la soumission à sa très sainte volonté. Or cette volonté de Dieu nous est manifestée par les enseignements de la sainte Eglise et les sages décrets portés par ceux que le Saint-Esprit a placés pour gouverner l'Eglise de Dieu.

Nous ne pouvons pas toujours connaître exactement quelle est la volonté de Dieu au moment présent; mais nous devons toujours être dans la disposition de faire cette sainte volonté aussitôt que nous la connaîtrons. Nous ne savons pas encore quels décrets formuleront nos dévoués Pasteurs, mais nous sommes certains d'avance que, lorsque leurs décisions auront été soumises au saint siège et promulguées par eux, elles seront

l'expression exacte de la volonté de Dieu sur nous. Notre devoir est donc, dès maintenant, de dire : Je me soumets d'avance à tout ce que la sainte Eglise, ma mère, demandera de moi par le ministère de ceux à qui le Saint-Esprit a confié mon âme et mon bonheur éternel. Oui, je me soumettrai, dût-il m'en coûter des sacrifices !

LOUES SOIENT JESUS ET MARIE !

MAINTENANT ET TOUJOURS !

Hull, fête de l'Invention de la Sainte Croix.

3 *mai*, 1909.

A. L. MANGIN, PRETRE DE MARIE,

Au moment où ce petit livre est sous presse, nous recevons plusieurs lettres fort élogieuses de Nos Seigneurs les évêques, accordant, pour leurs diocèses respectifs, cinquante jours d'indulgence pour chacune des prières ci-après.

PRIERE.

Cette prière est composée de sept parties dont chacune se rapporte à un **Don du Saint-Esprit.** On pourrait réciter une partie chaque jour de la semaine suivant l'ordre indiqué ci-dessous. Le dimanche on pourrait la réciter toute entière.

Ce serait bien faire, si les devoirs d'état en laissent le temps, d'ajouter un **Pater,** un **Ave** et un **Gloria Patri** à chaque récitation; mais chacun est laissé libre d'ajouter les prières qu'il jugera à propos.

Parmi les bonnes oeuvres que l'on pourrait offrir aussi dans ce but, nous ne pouvons nous empêcher d'en suggérer une des plus agréables au Coeur de Jésus: c'est la sainte communion, la communion plus fréquente, quotidienne même. . . Que chacun suive pour cela les avis de son confesseur.

DON DE CRAINTE DE DIEU *(Dimanche).*

Père saint, Père de Notre Seigneur Jésus-Christ et Dieu d'amour infini, soyez éternellement loué, béni et remercié de ce que vous avez établi une inimitié irréconciliable entre le serpent infernal,

l'esprit d'orgueil et de mensonge et la Femme bénie, la Vierge immaculée dont l'humilité a charmé vos regards. Par la promesse que vous avez faite, dès le berceau du genre humain, que cette Vierge, Mère de votre Fils, écraserait invinciblement la tête de l'antique serpent, répandez sur nous *l'Esprit de crainte de Dieu*, afin que nos Premiers Pasteurs, se réunissant en votre nom, puissent découvrir les dangers qui menacent notre foi, les maux dont souffrent nos âmes, et y apporter les préservatifs et les remèdes efficaces. Inspirez-nous à tous l'Esprit de foi et d'humilité, l'horreur du mal et la crainte de vos jugements, commencement de la Sagesse. Ainsi-soit-il.

DON DE PIETE *(Lundi).*

Dieu trois fois saint, qui pendant de longs siècles avez préparé, annoncé, figuré la venue de votre

Fils unique en ce monde, et ces merveilles d'amour, les sacrements, fruits de ses mérites et de sa mort, perles précieuses de la parure de sa sainte Epouse, l'Eglise; soyez éternellement loué, béni et remercié, particulièrement de nous avoir donné le sacrement adorable du Corps et du Sang de Jésus-Christ. Augmentez encore le *don de piété* dans l'âme de nos premiers Pasteurs lorsqu'ils se réuniront pour la gloire de votre nom, afin que dévorés du zèle de votre Maison, ils enflamment à leur tour nos cœurs d'un grand amour pour notre Mère la Sainte Eglise, d'une filiale soumission pour le Vicaire de Jésus-Christ, d'une généreuse ardeur pour la prière, les bonnes œuvres et la réception des sacrements. Que la Mère du Bel Amour nous fasse oublier nos querelles et nos divisions et nous réunisse tous, avec nos

Pasteurs, dans la charité du Cœur de Jésus. Ainsi-soit-il.

DON DE SCIENCE (*Mardi*)

Seigneur Jésus qui, venu en ce monde par amour pour nous, avez fidèlement transmis à vos disciples les enseignements que vous avez reçus de votre Père céleste, afin que, à leur tour, les apôtres et leurs successeurs les transmettent aux fidèles qui, par eux, croiront en vous; soyez éternellement loué, béni et remercié de nous avoir donné, dans les ténèbres de cette vie, l'indéfectible lumière de la Foi et le refuge assuré de la sainte Eglise. Ornez nos premiers Pasteurs du *don de Science*. Qu'unis à la voix infaillible du successeur de Pierre, ils soutiennent notre foi souvent chancelante, nous préservent des erreurs et des trompeuses doctrines du monde. Répandez aussi sur nous de *don de Science*,

afin que, désirant avant tout nous instruire de la doctrine chrétienne et des vérités du salut, nous bannissions à tout jamais de nos demeures, et ne nous permettions jamais de lire les livres et les journaux frivoles, ou dangereux pour la foi et les bonnes moeurs.

Ainsi-soit-il.

DON DE FORCE (*Mercredi*).

Seigneur Jésus qui, par votre mort et votre résurrection, avez triomphé de l'enfer et de la mort, soyez éternellement loué, béni et remercié pour avoir envoyé à votre Eglise *l'Esprit de Force*, afin d'affermir la foi des apôtres, de donner aux martyrs l'intrépidité devant les supplices, d'inspirer aux saints de tout âge, tout sexe et toute condition, l'héroïsme de la vertu et du sacrifice. Voyez combien nous sommes faibles pour résister aux séductions de la chair

et du démon et pour défendre notre foi attaquée de tous côtés par les discours, les journaux, les livres, les théâtres, la molle indifférence ou la haine satanique. Renouvelez sur nous l'effusion de cet *Esprit de Force*, afin que la fermeté de nos Pasteurs brise les efforts du mal et déjoue les complots des sociétés secrètes; tandis que leur tendresse paternelle attirera nos âmes à vous dans la voie d'une vie chrétienne, mortifiée, exempte de respect humain. Ainsi-soit-il.

DON DE CONSEIL *(Jeudi)*.

Esprit sanctificateur envoyé par le Père, au nom de Jésus-Christ, pour nous enseigner toute chose et nous suggérer les divins enseignements de Jésus, soyez éternellement loué, béni et remercié pour avoir donné à tant d'âmes pieuses l'intelligence des conseils évangéliques, et les avoir portées à la

pratique héroïque des vertus de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, vertus qui sont la gloire et la force de la sainte Eglise catholique. Communiquez-vous à nos premiers Pasteurs par le *don de Conseil.* Inspirez-leur les sages réglements qui maintiendront et augmenteront encore la ferveur et l'éclat des vertus évangéliques dans nos dévouées communautés religieuses, la sainteté et l'héroïsme dans tout le clergé. Donnez-nous à tous d'aimer, de soutenir et de défendre, au besoin, notre zélé clergé et nos instituts religieux. Enfin, choisissez vous-même dans nos familles de nombreuses vocations pour l'autel et pour le cloître. Ainsi soit-il.

DON D'INTELLIGENCE (*Vendredi*).

Esprit de lumière et de vérité qui avez parlé par les prophètes et les évangélistes, et avez donné à la sainte Eglise catholique la garde

et l'intelligence de vos paroles sacrées; Esprit sanctificateur, soyez éternellement loué, béni et remercié de ce que, pour édifier, instruire et consoler nos âmes, vous avez inspiré, rempli de grâces et de vie divine les cérémonies et les chants de la liturgie sacrée. Répandez sur nos Pasteurs le *don d'Intelligence*, afin que leurs sages définitions et leurs saints enseignements impriment en nous un profond respect pour la parole de Dieu, nous rendent assidus et attentifs aux offices et aux chants sacrés. Donnez-nous de comprendre les admirables cérémonies de l'Eglise, d'y puiser la sève de vie chrétienne qu'elles contiennent. Pour cela, guérissez et éloignez de notre cher Canada la plaie hideuse de l'intempérance qui ferme l'esprit aux choses divines et précipite tant d'âmes en enfer. Seigneur, faites que nous vous

connaissions mieux afin de vous aimer davantage ! Ainsi-soit-il.

DON DE SAGESSE *(Samedi).*

O Marie Immaculée, Siège de la divine Sagesse, par qui le Verbe incarné est descendu vers nous, voulant que, par vous également, nous remontions vers lui ; Vierge fidèle toujours et uniquement occupée de Jésus dont vous êtes devenue la copie la plus ressemblante ; Vierge-Prêtre, Reine et modèle des apôtres et Reine de tous les cœurs, qui désirez si ardemment nous unir à votre divin Fils ; suscitez des saints dans notre cher Canada. Obtenez de l'Esprit-Saint dont vous êtes l'incomparable Epouse, une abondante effusion de *l'Esprit de Sagesse* sur nos vénérés Pasteurs afin que, sous leur sainte direction, nous résistions aux convoitises de la chair, aux entrainements dangereux

du monde, aux périlleuses illusions des sociétés secrètes, et que tous, ne formant qu'un seul troupeau sous un seul Pasteur, nous parvenions, sous votre houlette, ô divine Bergère, à l'union béatifique. Alors, avec vous, ô bonne Mère, nous louerons, bénirons et remercierons éternellement la très sainte Trinité. Ainsi soit-il.

Loues soient Jesus et Marie !

Maintenant et toujours !

⁂ ⁂ ⁂

